

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de GIGONDAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, et le vendredi cinq juin à dix-huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Eric UGHETTO, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Éric UGHETTO, Caroline CHOCHOIS, Thémis SOUCHIÈRE - - VINAY, Jérôme MIRON, Henri-Claude AMADIEU, Pauline GENEVET-SAUREL
Pouvoir(s) :	Jérôme BOUDIER à Thémis SOUCHIERE - - VINAY ; Anik Vinay – SOUCHIÈRE à Caroline CHOCHOIS ; Frédéric HAUT à Jérôme MIRON ; Virginie HAUT à Pauline GENEVET-SAUREL ; Michel MEFFRE à Eric UGHETTO

Madame Caroline CHOCHOIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2026_72

DIVISION PARCELLAIRE EN VUE D'UNE CESSION AU PROFIT DE MONSIEUR YVES GRAS

Monsieur le Maire rappelle les échanges entre la commune et Monsieur Yves GRAS, demeurant à 157 Chemin des Hautes Garrigues à Gigondas portant sur la régularisation de parcelle située Lieu-Dit « Derrière-Vieille », qui ont conduit à redimensionner la parcelle D1068 appartenant à la commune de Gigondas afin que la commune et Monsieur Yves GRAS retrouvent des propriétés homogènes dans leur surface.

Le cabinet de géomètres WILLEMS LAVORINI a été chargé d'établir la division parcellaire. Ainsi, la parcelle D1068 d'une contenance initiale de 8a 67ca devient, selon le document d'arpentage joint à la présente :

- Lot b n°1168 d'une contenance de 1 ca
- Lot c n°1169 d'une contenance de 7a 39ca
- Lot d n°1170 d'une contenance de 1a 28ca

Monsieur le Maire propose à l'assemble de céder les parcelles nouvellement créées :

- Lot b n°1168 d'une contenance de 1 ca
- Lot d n°1170 d'une contenance de 1a 28ca

pour une contenance totale de 2a et 28ca à Monsieur Yves GRAS, demeurant à 157 Chemin des Hautes Garrigues à Gigondas, au prix convenu de 29.39 € le m², soit 3 791.31 € pour les 1 a et 29 ca.

L'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet de division parcellaire établi le 4 mai 2026 par le cabinet SELARL de Géomètres experts WILLEMS LAVORINI référencé DMPC n° 903P ;

DIT que les frais de géomètre seront pris en charge par Monsieur Yves GRAS ;

FIXE le prix au m² de 29.39 € ;

AUTORISE la cession à Monsieur Yves GRAS, demeurant à 157 Chemin des Hautes Garrigues à Gigondas, des parcelles cadastrées lot b pour une contenance de 1ca et lot d pour une contenance de 1a et 28 ca, soit une contenance totale de 1 a et 29 ca ;

DIT que la cession des parcelles lot b et d pour une contenance totale de 1 a et 29 ca est fixée à 3 791.31 € ;

DESIGNE Maître GERAUD, notaire à Sablet, pour acter cette cession ;

METS à la charge de l'acquéreur les frais d'acte ;

AUTORISE Monsieur le Maire à authentifier cet acte authentique et tous documents ou pièces s'y rapportant, nécessaire à la concrétisation de ce projet.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance
Caroline CHOCHOIS



Le Maire,
Eric UGHETTO

